



## Depart en Retraite à 67 ans

Par **rajvosa**, le **06/01/2013** à **10:27**

Bonjour ,

Je vis en France depuis 20 ans ( nationalité française par naturalisation)

Je travaille en France depuis 01.10.1993 sans interruption et dans la meme Societe( Societe d'une grande groupe française;20 ans de cotisation( Cadre,le travail intellectuel).

Cette année 2013 en fin Juillet j'aurai 65 ans.

Je suis en bonne sante et en plein forme , je voudrais continuer à travailler jusqu'à 67 ans car je n'ai que 20 ans du travail et cotisation en France.

Ma question:

Est-ce que mon employeur peut me mettre en retraite ou j'ai droit de repousser mon depart pour 67 ans ou de negocier mon depart à 65 ans avec les indemnites?

Merci d'avance de votre aimable réponse et assistance.

rajvosa